

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
REVISION PARTIELLE DES STATUTS
DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ÉCOLE
DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA VEVEYSE – ASSCOV
SITUATION AU 5 MAI 2025**

Madame Ursula Hugi, syndique, Monsieur Thomas Demierre, conseiller communal et responsable du dicastère " Finances et impôts ", ainsi que Madame Carole Savoy, caissière communale, ont informé la commission financière le 5 mai 2025 sur une révision partielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse – ASSCOV qui sera mise au tractanda de l'assemblée communale ordinaire du 20 mai 2025 pour approbation. Madame Hugi et Monsieur Demierre ont expliqué pourquoi cette révision est effectuée et ont pu répondre à l'ensemble de nos questions après consultation de leur collègue Monsieur Cédric Borer, conseiller communal et responsable du dicastère " Enseignement, formation, culture, loisirs, petite enfance et transports ". La commission financière remercie ces personnes pour leurs explications et les documents transmis.

**REVISION PARTIELLE DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ÉCOLE
DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA VEVEYSE - ASSCOV**

La commission financière relève que cette révision partielle concerne avant tout l'art. 28 sur la limite d'endettement. Celle-ci sera augmentée de Fr. 50'000'000.00 à Fr. 70'000'000.00 afin de permettre d'emprunter dès 2026 le montant nécessaire à l'assainissement et à l'agrandissement du bâtiment Béta/Univers@lle du Cycle d'orientation de la Veveyse. Pour notre commune qui participe à hauteur de 4.524 %, selon la clé de répartition en vigueur, cette augmentation représenterait d'assumer une dette d'environ Fr. 900'000.00 (dette intercommunale, hors bilan) avec pour conséquence des charges d'amortissement encore à définir selon les normes MCH2 (sur 25 ans ou sur 33 ans) et des charges d'intérêts financiers selon le mode et le type de financement. La commission financière tient à sensibiliser les citoyens et les citoyennes que ce nouvel investissement augmentera significativement notre dette (environ 10 %). D'autres investissements importants pour la vie de notre commune devront être effectués dans les prochaines années et la commission financière souhaite qu'ils puissent être financés et assumés dans les meilleures conditions possibles. Par conséquent, la commission financière préavise défavorablement la première étape de révision partielle des statuts.

Saint-Martin, le 16 mai 2025



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer